

---

# SOMMAIRE ANNUEL DE NOTRE COMPTE DE PARTICIPATION

2026



Assomption Vie

## Une histoire de longue date

Assomption Mutuelle Vie est fière d'être une compagnie canadienne et d'être l'une des plus grandes compagnies mutuelles opérant au Canada depuis 1903. Depuis sa création, la compagnie offre une assurance vie participante et verse des dividendes à ses titulaires de police.

Chaque année depuis 26 ans, Assomption Vie reçoit la cote de solidité financière A- (Excellent) attribuée par la firme AM Best<sup>1</sup>. Elle administre un actif sous gestion de 2,6 milliards de dollars et a généré un bénéfice de 12 millions de dollars attribuable à ses assurés. À la fin de 2025, son ratio de solvabilité s'élevait à 167%.

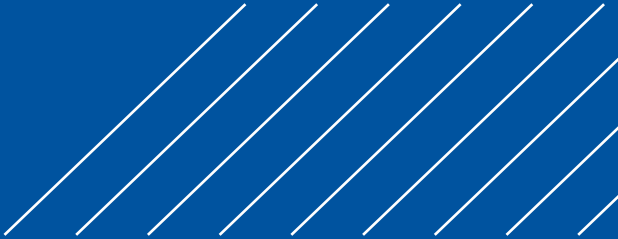
*<sup>1</sup>Pour la cote la plus récente, visitez [www.ambest.com](http://www.ambest.com)*

Pour plus d'informations, visitez notre site web à  
**[www.assomption.ca](http://www.assomption.ca)**



# Table des matières

- NOTRE COMPTE DE PARTICIPATION..... 4
  - Différence entre les taux d'intérêt..... 5
  - Taux d'intérêt actuels..... 5
  - Comment les titulaires de polices participantes reçoivent des dividendes..... 5
- COMPTES PARTICIPANTS..... 6
  - Composition de l'actif..... 6
  - Portefeuille d'obligations..... 7
- PERFORMANCE DU COMPTE DE PARTICIPATION..... 8
  - Taux d'intérêt du barème des participations..... 8
  - Rendements historiques..... 9
- POLITIQUE SUR LA GESTION DES COMPTES DE PARTICIPATION.....10
- POLITIQUE SUR LES PARTICIPATIONS..... 11
- CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET RÉFÉRENCES.....12



---

## NOTRE COMPTE DE PARTICIPATION

L'assurance vie participante repose sur des primes et des valeurs de rachat garanties, ainsi que sur la possibilité de « participer » à une part des bénéfices sous la forme d'un dividende annuel. Les primes payées par les titulaires de polices participantes sont mises en commun et déposées dans le compte de participation. Elles servent à payer les prestations, les frais (dépenses) et les impôts actuels liés à l'exploitation et à la gestion de ces régimes. Des bénéfices surviennent lorsque l'expérience réelle de certains ou de tous les facteurs à l'appui des régimes participants est favorable.

Les dividendes ne sont pas garantis : plusieurs facteurs relatifs à l'expérience peuvent les influencer. Les polices d'assurance vie avec participation aux bénéfices sont regroupées en fonction de certains facteurs, comme le type de police et sa date d'achat. L'expérience de chaque groupe détermine les dividendes à répartir parmi les membres du groupe.

Les dividendes peuvent différer, à la hausse ou à la baisse, de ceux qui sont illustrés en fonction d'un certain nombre de variables. L'actuaire nommé par Assomption Vie examine l'expérience relative au revenu de placements, la mortalité, les déchéances, les frais (dépenses) et les impôts de chaque groupe de polices avec participation aux bénéfices et il formule une recommandation annuelle à l'intention du conseil d'administration. Chaque année, ce dernier fixe les échelles de bénéfices qui seront allouées pour l'année suivante.





## Différence entre les taux d'intérêt

Le **taux de rendement du compte de participation** représente la performance réelle des investissements dans le compte sur une période spécifique. Celui-ci reflète le rendement net de l'investissement du compte de participation complet, y compris l'excédent. Ce rendement peut varier d'année en année.

Le **taux d'intérêt du barème des participations** reflète le rendement passé et le rendement futur prévu des placements couvrant les passifs du compte de participation. Ce taux est net des dépenses et constitue un élément important de la formule servant à calculer les dividendes versés aux titulaires de polices participantes. Nous utilisons également des méthodes pour aider à lisser les modifications apportées au taux d'intérêt du barème des participations au fil du temps, afin d'obtenir un versement de dividendes plus stable.

## Taux d'intérêt actuel

**TAUX D'INTÉRÊT DU BARÈME  
DES PARTICIPATIONS**  
*(au 1<sup>er</sup> janvier 2026)*

**5,75 %**

**polices participantes  
actuelles vendues**

## Comment les titulaires de polices participantes reçoivent-ils des dividendes ?

Chaque année, l'actuaire désigné examine le rendement du compte de participation et l'expérience réelle de notre portefeuille de contrats participants.

Il formule une recommandation au conseil d'administration, qui l'approuve ou la modifie. Le conseil déclare ensuite la part des bénéfices du compte de participation (le cas échéant) qui sera distribuée pour l'année et approuve le taux d'intérêt applicable au barème des participations.

*Pour plus d'informations, voir la Politique de gestion des comptes participants.*

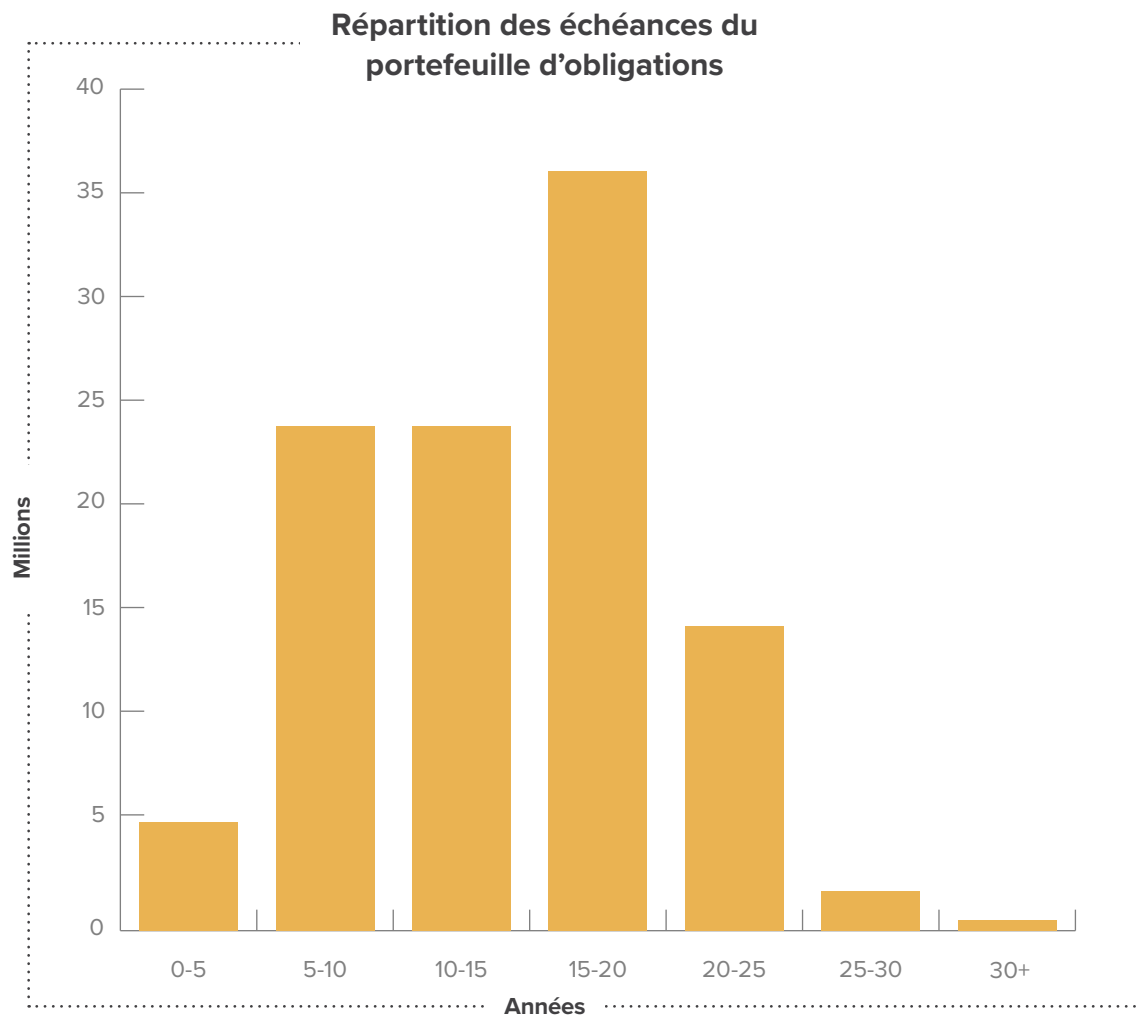
## COMPOSITION DU COMPTE

Le compte de participation est géré selon les normes et les contraintes définies par la politique de placement adoptée par le conseil d'administration. Cette politique précise les objectifs et la philosophie d'investissement.

Composition du compte	Valeur des actifs (milliers de \$)	Pourcentage
<b>Court terme</b>		
Trésorerie et équivalents	10 525	6,7%
<b>Total des titres à court terme</b>	<b>10 525</b>	<b>6,7%</b>
<b>Revenu fixe</b>		
Obligations d'État	99 973	63,4%
Obligation de sociétés	5 509	3,5%
Placements privés	386	0,2%
Prêts hypothécaires	11 307	7,2%
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>117 175</b>	<b>74,3%</b>
<b>Revenu non fixe</b>		
Actions ordinaires	52	0%
Actions privilégiées	23 073	14,6%
Capital-investissement	2 561	1,6%
<b>Total des titres à revenu non fixe</b>	<b>25 686</b>	<b>16,3%</b>
<b>Total de l'actif investi</b>	<b>153 386</b>	<b>97,3%</b>
Avances sur contrat	1 293	0,8%
Autres éléments d'actif	2 941	1,9%
<b>Total de l'actif du compte de participation</b>	<b>157 620</b>	<b>100%</b>

## PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS

Les obligations représentaient presque 67% du compte de participation chez Assumption Vie. Elles constituent la base des instruments financiers des régimes d'assurance vie participante. Ces titres offrent des rendements stables à long terme et sont considérés être à faible risque.



Les obligations représentaient **105,4 millions de dollars, avec un rendement du marché de 4,06 %**

*(au 31 décembre 2025).*

Les maturités de nos obligations sont étalées sur une longue période, ce qui assure un niveau de stabilité.

Les dates d'échéance actuelles des obligations sont réparties comme suit :

**MOYENNE PONDÉRÉE  
À MATURITÉ :**

**15,4 ANS**

**MATURITÉ LA PLUS  
COURTE :**

**0,1 AN**

**MATURITÉ LA PLUS  
LONGUE :**

**34,1 ANS**

# TAUX D'INTÉRÊT HISTORIQUE DU BARÈME DES PARTICIPATIONS

Le graphique illustre la stabilité relative des taux d'intérêt des barèmes des participations, par rapport aux autres options de placement au Canada au cours des 15 dernières années.

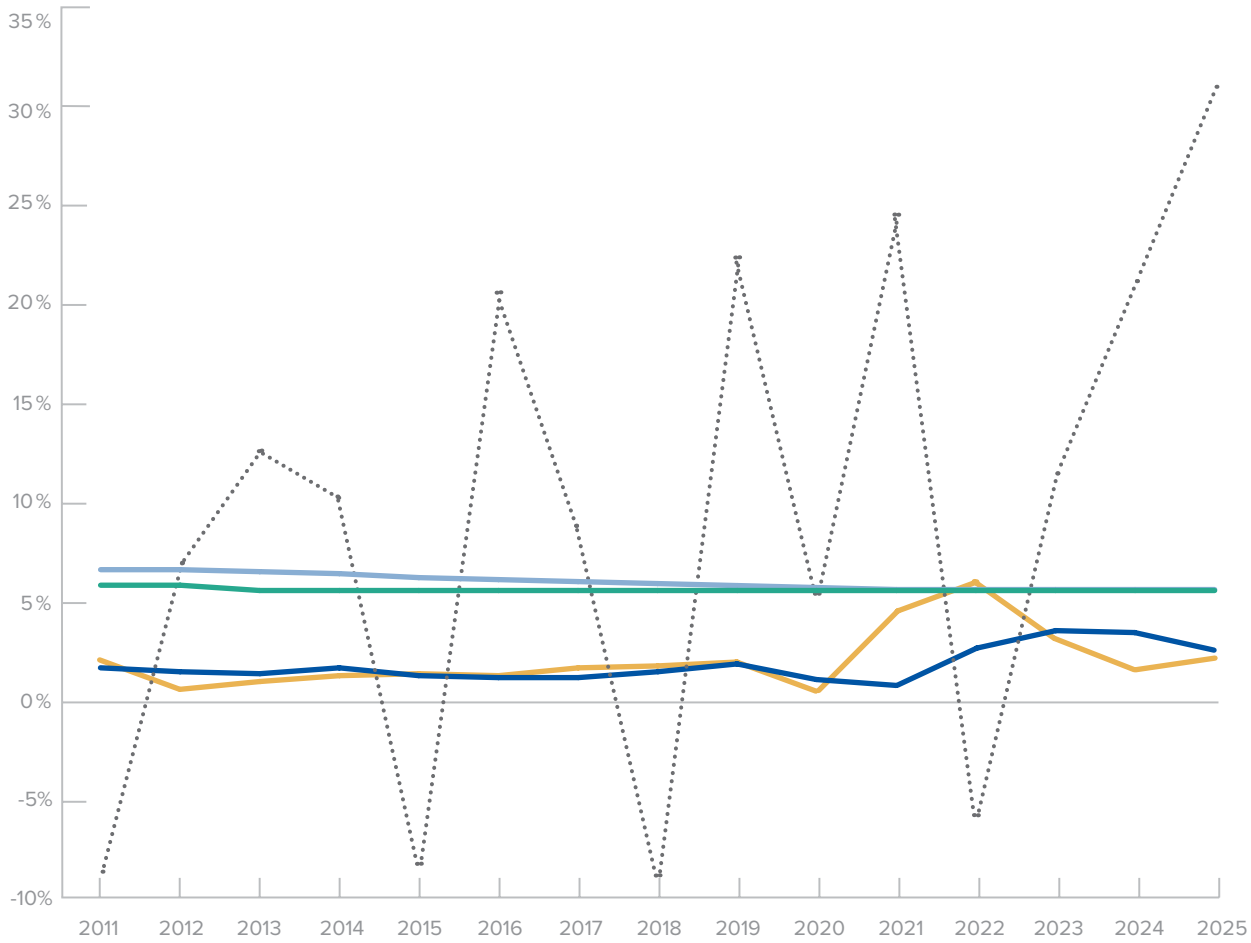
Année	Taux d'intérêt		Indicateurs économiques		
	Barème des participations ParPlus	Barème des participations autres polices participantes	Indice composé S&P/TSX rendement total	CPG de 5 ans	Indice des prix à la consommation
2011	6,00%	6,80%	-8,7%	1,9%	2,3%
2012	6,00%	6,80%	7,2%	1,7%	0,8%
2013	5,75%	6,70%	13,0%	1,6%	1,2%
2014	5,75%	6,60%	10,6%	1,9%	1,5%
2015	5,75%	6,40%	-8,3%	1,5%	1,6%
2016	5,75%	6,30%	21,1%	1,4%	1,5%
2017	5,75%	6,20%	9,1%	1,4%	1,9%
2018	5,75%	6,10%	-8,9%	1,7%	2,0%
2019	5,75%	6,00%	22,9%	2,1%	2,2%
2020	5,75%	5,90%	5,6%	1,3%	0,7%
2021	5,75%	5,80%	25,1%	1,0%	4,8%
2022	5,75%	5,80%	-5,8%	2,9%	6,3%
2023	5,75%	5,80%	11,8%	3,8%	3,4%
2024	5,75%	5,80%	21,7%	3,7%	1,8%
2025	5,75%	5,80%	31,7%	2,8%	2,4%
Rendement moyen annualisé					
1 an	5,75%	5,80%	21,7%	3,7%	1,8%
3 ans	5,75%	5,80%	8,6%	3,4%	3,8%
5 ans	5,75%	5,80%	11,1%	2,5%	3,4%
15 ans	5,80%	6,30%	8,3%	2,0%	2,3%
Écart type sur 15 ans	0,10%	0,40%	12,0%	0,8%	1,5%

(au 31 décembre 2025)

Sources pour le rendement des indicateurs économiques : Bloomberg, Banque du Canada et Statistique Canada.

Les taux de rendement passés sont communiqués à titre indicatif seulement et ne sont pas garants du rendement futur. Les résultats futurs ne sont pas garantis.

Le graphique ci-dessous illustre la stabilité soutenue de l'échelle de dividendes d'Assomption Vie au fil du temps, en la comparant à divers indicateurs économiques, dont l'indice composé S&P/TSX de rendement total, le taux des certificats de placement garanti (CPG) sur 5 ans et l'indice des prix à la consommation (IPC).



- Barème des participations ParPlus
- Barème des participations autres polices participantes
- Indice composé S&P/TSX de rendement total
- CPG sur 5 ans
- Indice des prix à la consommation



## POLITIQUE SUR LA GESTION DES COMPTES DE PARTICIPATION

Cette politique s'applique à la gestion des comptes de participation liés aux produits participants. Elle a été adoptée par le conseil d'administration de la Compagnie et est sujette à des modifications de temps à autre.

Les comptes de participation tiennent compte de toutes les transactions relatives aux produits participants de la Compagnie. Ces transactions comprennent, entre autres, les primes, les réclamations, les rachats, les frais (dépenses) et les revenus de placement nets des frais de placement associés aux polices participantes. Le rendement des comptes de participation est déterminé par les revenus de placement sur les actifs des comptes de participation nets des dépenses de placement.

Le conseil d'administration de la Compagnie a adopté une politique de placement relative aux objectifs et à la philosophie d'investissement de ses actifs. Cette politique précise entre autres les limites et les contrôles entourant les actifs. Les comptes de participation sont gérés selon les normes et les contraintes établies par cette politique. Les comptes de participation sont investis majoritairement dans des actifs à revenu fixe tels que des obligations, mais permettent aussi qu'une portion soit investie dans des actifs à revenu non fixe comme les actions et les immeubles.

Les dépenses pouvant être directement liées aux comptes de participation sont attribuées à ces comptes. Les dépenses indirectes sont attribuées selon des méthodes de répartition justes et équitables basées sur des études de dépenses régulières.

L'actuaire désigné de la Compagnie doit chaque année préparer un rapport pour le conseil d'administration. Ce rapport doit contenir l'analyse des résultats des comptes de participation, son opinion sur l'équité envers les détenteurs de ces polices quant à l'établissement de cette politique ainsi qu'aux ajustements apportés aux échelles de dividendes et aux polices ajustables. Son opinion doit aussi confirmer que les méthodes de répartition des revenus et des frais de placement sont justes et équitables pour les souscripteurs avec participation et des polices ajustables.

---

# POLITIQUE SUR LES PARTICIPATIONS

---

Cette politique sur les participations s'applique à tous les produits participants émis par la Compagnie ainsi que tous les produits ajustables. Elle a été adoptée par le conseil d'administration de la Compagnie et est sujette à des modifications de temps à autre.

Les titulaires d'un contrat d'assurance vie avec participation aux bénéficiaires ont la possibilité de percevoir des dividendes annuels. En ce qui concerne les produits ajustables, les ajustements sont évalués tous les cinq ans pour les produits d'assurance vie et annuellement pour les produits d'assurance accident maladie. Puisque ces dividendes reflètent les résultats réels, ils ne peuvent pas être connus à l'avance et ne sont donc pas garantis. Les primes sont créditées aux titulaires par l'entremise d'un « compte des contrats avec participation ». Les dividendes reposent sur les résultats du compte avec participation, qui ne sont pas garantis. Les barèmes de dividendes et les primes des produits ajustables sont donc fondés sur des hypothèses à long terme de taux de rendement du capital investi, de taux de mortalité, des frais d'administration de la Compagnie, des taxes ainsi que d'autres expériences des détenteurs de polices, comme les déchéances et les retraits partiels. Si les résultats obtenus par le compte de participation sont différents des résultats attendus lors de l'établissement des prix de la police, cette différence sera reflétée dans l'évaluation annuelle de l'échelle de dividendes et des produits ajustables. Ces résultats pouvant se détériorer ou s'améliorer au cours des années, les échelles de dividendes peuvent être réduites ou augmentées.

Le lissage des résultats peut être utilisé au fil des ans pour réduire la volatilité des échelles de dividendes. Les méthodes utilisées pour déterminer les échelles de dividendes et les ajustements aux produits ajustables sont objectives et conformes aux principes actuariels généralement reconnus. Ces méthodes doivent être conformes aux contrats d'assurance, à cette politique et à la réglementation applicable.

Afin de continuer à protéger les détenteurs de polices et les opérations d'assurance qu'elle mène, la Compagnie doit maintenir un surplus adéquat conforme aux exigences réglementaires. À cette fin, les surplus prévus lors de l'établissement des prix des produits participants et ajustables sont considérés comme étant des contributions permanentes au surplus de la Compagnie et ne seront pas distribués par l'entremise d'un dividende à l'échéance. De plus, la situation financière courante et projetée est prise en compte lors de l'établissement des échelles de dividendes et des ajustements aux produits ajustables.

L'actuaire désigné de la Compagnie doit chaque année préparer un rapport pour le conseil d'administration. Ce rapport doit contenir l'analyse des résultats du compte avec participation, son opinion sur l'équité envers les détenteurs de ces polices quant à l'établissement de cette politique ainsi qu'aux ajustements apportés aux échelles de dividendes et aux polices ajustables. Son opinion doit aussi confirmer que les méthodes de répartition des revenus et frais de placements sont justes et équitables pour les souscripteurs avec participation et des polices ajustables.

Les échelles de dividendes et les ajustements aux produits ajustables sont déclarés par le conseil d'administration en fonction de cette politique et de la réglementation, après la réception du rapport de l'actuaire désigné.

---

## CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ ET RÉFÉRENCES

---

Les dividendes ne sont pas garantis et peuvent augmenter ou diminuer en fonction de l'expérience. Le taux d'intérêt du barème des participations n'est ni une estimation ni une garantie de la performance future des produits. Le rendement du compte de participation inclut celui de l'excédent nominal et ne correspond pas au rendement réel remis aux titulaires de polices.

Le rendement et les montants de référence sont basés sur des informations obtenues de la Banque du Canada, de Bloomberg et de Statistique Canada. L'indice composé S&P/TSX de rendement total est fondé sur les cours de clôture au 31 décembre 2025.

Le taux d'intérêt actuel du barème des participations est en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au le 31 décembre 2026.

Les calculs servant à déterminer le taux de rendement net du compte de participation tiennent compte des nouvelles règles de présentation de l'information et normes comptables qui sont entrées en vigueur en 2023, lesquelles ont un impact sur le rendement déclaré.

Le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV) est la mesure de solvabilité utilisée. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) passera régulièrement en revue le TSAV à la lumière des nouveautés dans le secteur de l'assurance vie et de l'évolution des pratiques en matière de gestion du risque.

*Les renseignements contenus dans ce document sont destinés à des fins d'information générale uniquement et ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. Assomption Vie n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation, au mauvais usage ou à l'omission des informations contenues dans ce document. Veuillez demander un avis professionnel avant de prendre toute décision.*

*Les informations contenues dans ce document n'ont pas été soumises à un contrôle.*





Assomption Vie